

2.3 - Les dispositifs d'aide au retour spécifiques visant des groupes cibles vulnérables

2.3.1 - Les mineurs

L'ANAEM est compétente pour organiser le retour de mineurs quelle que soit leur nationalité, dès lors qu'elle est saisie en ce sens par le juge compétent et que les mineurs, à leur arrivée dans le pays de retour, peuvent être confiés par l'ANAEM à leur famille ou à une personne/ organisme habilité.

De manière plus spécifique, un programme de rapatriement de mineurs roumains a été mis sur pied en application d'un accord entre la France et la Roumanie relatif à la protection des mineurs roumains en difficulté en France et à la lutte contre les réseaux de prostitution (décret n° 2003-220 du 7 mars 2003).

L'ANAEM prend en charge l'établissement des contacts avec la famille dans le pays d'origine en lien avec les services en charge des mineurs, l'organisation du retour, l'aide dans l'obtention des documents de voyage, la prise en charge du billet de transport aérien, la prise en charge des bagages, l'acheminement vers l'aéroport de départ, l'accompagnement du mineur par l'ANAEM jusque dans le pays d'origine.

Bilan

- Retours 2003 : 3 mineurs afghans
- Retours 2004 : 2 mineures laotiennes et 9 mineurs roumains
- Retours 2005 : 2 mineures bulgares, 1 mineur angolais, 1 mineur camerounais et 18 mineurs roumains
- Janvier -juin 2006 : 1 mineur albanais, 1 mineur guinéen, 1 mineur équatorien et 5 mineurs roumains.

2.3.2 - Les Bulgares victimes des réseaux de prostitution et de traite des êtres humains

Ce programme est mis en œuvre par l'ANAEM depuis 2004 dans le cadre d'une convention signée avec la Fondation Nadia, organisation non gouvernementale sise à Sofia, spécialisée dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains.

Les aides prévues par le programme sont :

En France : l'organisation du retour, la prise en charge du billet de transport aérien et des bagages, l'aide dans l'obtention des documents de voyage, l'acheminement vers l'aéroport de départ.

En Bulgarie : l'accueil à l'arrivée à l'aéroport de Sofia, un hébergement dans un centre d'accueil, un bilan de santé, des soins médicaux de première nécessité, un bilan social et psychologique, des actions d'aide et de suivi psychologique, une aide dans les démarches administratives, la prise en charge des repas et des dépenses de première nécessité pendant la durée de l'hébergement, la prise en charge des frais de transport jusqu'au lieu de domicile.

Bilan

- 2004 : 11 victimes prises en charge dans le cadre de ce dispositif
- 2005 : 6 adultes et 2 bébés
- depuis janvier 2006 : 3

Tableau n° V-3 – Nombre des bénéficiaires des aides au retour spécifiques

		2003	2004	2005	1 ^{er} semestre 2006	Total
Mineurs	ROUMANIE	3	9	18	5	35
	Autres nationalités	2	2	4	3	11
réseaux de prostitution	BULGARIE		11	8	3	22